

SCHWEIZERISCHE POLIZEITECHNISCHE KOMMISSION COMMISSION TECHNIQUE DES POLICES SUISSES

SEKRETARIAT, BAHNHOFQUAI 3, 8001 ZÜRICH

FG ÜBERMITTLUNG UND ELEKTRONIK

Office fédéral de la Communication
Rue de l'Avenir 44
Case postale
2501 Bienne

BAKOM	
13. SEP. 2006	
Reg. Nr.	
D. A.	

Ihr Zeichen
Votre référence

Unser Zeichen
E-Mail

SL
sekretariat@sptk.ch

Tel 044 411 94 13
Fax 044 212 52 82

Datum
Date 12.09.2006

Consultation sur les révisions des ordonnances d'exécution de la LTC

Madame, Monsieur

Nous avons pris connaissance des révisions des ordonnances à la suite de la modification de la loi sur les télécommunications adoptée le 24 mars 2006 par les Chambres fédérales.

La nouvelle rédaction des paragraphes 6 et 7 de l'article 28 de l'OST a retenu particulièrement notre attention. Nous constatons avec satisfaction que les demandes de modification que nous avons souhaitées à plusieurs reprises ont été prises en considération. Nous sommes pleinement satisfait du nouveau texte de l'article 28.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

GS Transmission + Electronique

le Président

le secrétaire



Peter Folini



Simone Lüthi

Copie pour information:
- le Président CTPS, P. Valier